

Semaine du 22 mai au 26 mai 2023

GUYANE – Biodiversité, gestion des déchets et bois de Guyane à l'ordre du jour de la visite de Jean-François Carencó

Le Ministre délégué aux Outre-mer Jean-François Carencó s'est rendu pour la deuxième fois de l'année en Guyane du lundi 15 au mercredi 17 mai 2023.

Après s'être entretenu avec le président de la Collectivité de Guyane, Gabriel Serville, le Ministre a participé à une réunion consacrée notamment à la valorisation carbone de la forêt, en compagnie des équipes de l'ONF.

Il a ensuite abordé les enjeux du logement et des demandeurs d'asile avec certains élus locaux dont la maire de Cayenne. Le Ministre a enfin réaffirmé devant l'Association des maires de Guyane la volonté du Gouvernement de répondre sérieusement aux enjeux de la gestion des déchets, de la sécurité, du foncier, de l'assainissement ou encore de la préservation de la biodiversité.

Le lendemain matin, Jean-François Carencó s'est rendu à Saint-Laurent du Maroni pour inaugurer la crèche Maïa Village, puis à Sinnamary pour visiter le site de construction d'un local d'hébergement pour les demandeurs d'asile. L'après-midi a, quant à elle, été dédiée, à la rencontre de la troupe de théâtre de Macouria et à deux réunions de travail, l'une sur la question du foncier et l'autre sur la question de la gestion des déchets

L'ultime journée a été consacrée au projet de Centre hospitalier régional universitaire puis à la construction de la route entre Maripasoula et Papaïchton et à la desserte aérienne de la Guyane.

AGRICULTURE – La proposition de Loi pour un choc de compétitivité de la ferme France a été adoptée au Sénat

Le Sénat a adopté, le 23 mai 2023, la proposition de Loi pour un choc de compétitivité de la ferme France, impulsée par les Sénateurs Duplomb, Louault et Mériou et pour laquelle Mme Sophie Primas, sénatrice LR, membre de la délégation sénatoriale aux Outre-Mer, a été désignée rapporteure. Cette proposition de loi a pour ambition de rendre de la compétitivité et de l'attractivité à toutes les agricultures, tout en encourageant le monde agricole à innover dans ses pratiques.

Cette proposition de Loi prévoit notamment :

- La création d'un poste de haut-commissaire à la compétitivité des filières agricoles et alimentaires, rattaché au ministre de l'Agriculture.
- La mise en place par décret d'un fonds spécial de soutien à la compétitivité filières agricoles en difficultés alimenté par 25% du montant de la taxe sur les surfaces commerciales.
- Une dérogation pour l'autorisation de l'utilisations d'aéronefs télépilotés ou contrôlés par l'IA pour la pulvérisation de précision de produits phytopharmaceutiques pour les exploitations agricoles ayant déjà conduit des expérimentations lors desquelles une absence de risques inacceptables pour la santé et l'environnement est constatée par l'ANSES. Les conditions et modalités de cette dérogation seront définis par un arrêté conjoint des ministres chargés de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé, et feront l'objet d'une évaluation tous les deux ans de l'ANSES.
- La modification des articles des Codes ruraux et de pêche maritime afin de veiller à ce que des mesures législatives ou réglementaires allant au-delà des exigences minimales prévues par le droit de l'Union européenne ne soient adoptées que si elles sont justifiées par un motif d'intérêt général suffisant.
- La modification l'article 69 du Code général des Impôts au sujet des conditions d'imposition des exploitants agricoles.

Pour entrer en vigueur, cette Proposition de Loi devra être votée dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale. Le vote de ces dispositions constitue néanmoins une étape importante pour une meilleure prise en compte des spécificités de certaines cultures agricoles dans les RUP françaises et pourra contribuer à alimenter les réflexions en cours pour les prochains mois dans le cadre de la prochaine Loi d'Orientation Agricole.

VIE CHERE – Auditions de la Commission d'enquête sur le coût de la vie en Outre-mer

Les auditions de la Commission d'enquête sur la vie chère, débutées en mars dernier, se sont poursuivies le mercredi 17 mai 2023.

Mme George Pau Langevin, ancienne ministre des Outre-mer (2014-2016) et Stéphane Hayot, directeur général du Groupe Bernard Hayot faisaient notamment partie des personnes auditionnées ce jour pour aider la commission à déterminer les causes du coût de la vie dans les Outre-mer français.

Lors de son audition, l'ancienne ministre des Outre-mer, a relevé la nécessité de conserver l'octroi de mer tout en mettant en place un nouveau dispositif "afin d'éviter tout renchérissement du coût de la vie pour les populations ultramarines". Elle souhaite ainsi instaurer, en parallèle de l'octroi de mer, un système d'équilibre avec la TVA afin que les collectivités disposent de ressources supplémentaires.

Stéphane Hayot, cite les conclusions des analyses de marché de 2009 et 2019 menées par l'Autorité de la Concurrence et pointe le fait que "toutes les conclusions montrent que les écarts de prix ne viennent pas d'un mauvais comportement des entreprises mais bien de contraintes structurelles, dont les principales sont la taille du marché et l'éloignement géographique des sources d'approvisionnement."

Il fait également état d'une concurrence très intense en Outre-mer, en raison de consommateurs très attentifs à la qualité de l'offre qui n'hésitent pas à se détourner de certaines enseignes, expliquant ainsi la disparition de nombreux grands distributeurs ces dix dernières années.

De plus, M. Hayot a repris les chiffres donnés par l'Autorité de la concurrence, qui démontrent une intensification de la concurrence, et partant un mouvement de « déconcentration » du marché de la grande distribution dans les DOM. Il prend notamment l'exemple de la Guadeloupe, où le leader en 2009, Cora, détenait 39,4% de parts de marché, alors que le leader actuel n'en détient que 18,9%. En outre, avec cinq acteurs représentant entre 19 et 9% des parts de marché, le marché apparaît aujourd'hui davantage déconcentré. Concernant le Groupe Bernard Hayot, celui-ci y occupe actuellement le 4ème place avec 12,6% de parts de marché. Il décline ce raisonnement chiffré aux autres DOM. Le directeur général du groupe GBH a indiqué que le différentiel de prix entre les produits alimentaires vendus en Martinique et ceux vendus en France hexagonale pouvait s'expliquer par le fait que ces produits sont "les plus impactés par les coûts d'approvisionnement liés à l'éloignement et à la fiscalité qui pèsent sur eux". Stéphane Hayot a également rappelé que "l'octroi de mer est essentiel pour la protection de la production locale ainsi que pour l'aide au financement des collectivités même s'il peut avoir comme effet de renchérir le coût de revient des marchandises importées."

Lien de l'audition : [Commission d'enquête sur le coût de la vie Outre-Mer : Auditions diverses - Mercredi 17 mai 2023 - Vidéos de l'Assemblée nationale \(assemblee-nationale.fr\)](https://www.assemblee-nationale.fr/auditions-diverses-17-mai-2023)

PECHE – Retour sur la 27^e réunion annuelle de la Commission des Thons de l’Océan Indien 8 au 12 mai 2023

La 27^{ème} réunion annuelle de la Commission des Thons de l’océan Indien (CTOI) s’est tenue à l’île Maurice du 8 au 12 mai dernier. Cette réunion a abouti à l’adoption par les représentants des pays de la zone, dont la France, de neuf mesures de conservation et de gestion.

L’Union européenne, membre de la CTOI depuis 1995, s’est félicitée de l’adoption d’une mesure visant à garantir la gestion durable du thon obèse, de la proposition visant à améliorer le processus de respect des règles de la CTOI et de la mesure visant à protéger les oiseaux de mer et les cétacés. La CTOI a également adopté une mesure sur les normes de surveillance électronique pour les pêcheries.

Toutefois, des dissensions persistent entre la CTOI et l’Union européenne s’agissant des dispositifs de concentration de poisson (DCP) dérivants. En février 2023, la CTOI avait adopté des mesures visant à réduire le nombre de DCP dérivants embarqués par les thoniers senners, ce sur quoi la Commission européenne a formulé des objections.

Les mesures adoptées entreront en vigueur le 16 septembre 2023 et sont consultables [ici](#).

AGENDA DE LA SEMAINE

Semaine du 22 mai au 26 mai 2023

Lundi 22 mai 2023

Conseil de l'UE

- Réunion du Comité spécial agriculture (CSA) avec notamment un débat sur la situation des marchés à la suite de l'invasion russe en Ukraine, 14h30.
- Réunion des ministres de l'Industrie, adoption de l'orientation générale sur le règlement écoconception, débat sur le règlement relatif aux matières premières critiques, présentation par la Commission européenne du règlement zéro émission nette, Bruxelles, 9h30.

Parlement européen :

- Commission de l'Agriculture et du Développement rural : échange de vues avec Frans Timmermans, Vice-président de la Commission européenne, dans le cadre du dialogue structuré.

Mardi 23 mai 2023

Conseil de l'UE

- Réunion du groupe de travail environnement, examen d'un projet de compromis sur le portail de données sur les émissions industrielles, 9h30.

Parlement européen :

- Commission de l'Agriculture et du Développement rural : l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques et modification du règlement (UE) 2021/211 AGRI/9/09426.

Mercredi 24 mai 2023

Conseil de l'UE

- Réunion du groupe de travail environnement, examen d'un projet de compromis sur le portail de données sur les émissions industrielles, 9h30

Commission européenne

- Le commissaire à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche, Virginijus Sinkevičius, participe à la Journée européenne de la mer à Brest.

Parlement européen :

- Commission de la pêche : Conclusion d'un protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice (2022-2026) PECH/9/10112 ; Établissement de mesures de gestion, de conservation et de contrôle applicables dans la Zone couverte par l'accord relatif aux pêches dans le sud de l'océan Indien (APSOI) PECH/9/10529 ; État des lieux de la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et perspectives d'avenir PECH/9/07126 2021/2169(INI).

Jeudi 25 mai 2023

Commission européenne

- Le commissaire à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche, Virginijus Sinkevičius, participe à la Journée européenne de la mer à Brest.